

Jérôme. — En voilà une drôle de loi! Pardon, excuse, Messieurs, Mesdames et toute l'aimable société, faites-moi donc l'extrême amitié de m'expliquer, vous qui êtes de fameux savans, pourquoi que le fusil de munition serait interdit au guerrier démissionnaire et rentré dans ses foyers respectifs, qui a celui de vouloir charmer ses loisirs en patinant de temps en temps une alarquette de cinq pieds... comme disait un ancien militaire.

M. le président. — Etes-vous de la garde nationale? Jérôme. — Hors d'âge, mon président, hors d'âge. Le pauvre Jérôme Isidore Bonaventura Peigneux! Dégommé l'ancien, avarié dans les guibolles! Propre à rien, même à faire joujou au soldat avec les autres de la banlieue, qui est des fameux lapins également.

M. le président. — Le tribunal aura égard bien certainement à votre bonne foi.

Jérôme. — Et on va me garder mon fusil! Enfin n'importe, vaut encore mieux qu'il serve aux Bedoins (qui sont les Russes d'à cette heure), que d'être inclusivement dégommé entre mes mains à faire la guerre aux pierrots du Moulin-des-Prés. Dans tous les cas, le gouvernement peut se flatter énergiquement d'avoir un outil en bon état.

Et Jérôme, pendant que le tribunal délibère, murmure tout bas la fin de son couplet:

Au tripoli, fils de la gloire,
Tu dois l'éclat de ton acier,
Comme je te dus la victoire,
Vieux compagnon du grenadier!

Le tribunal condamne le prévenu à 2 fr. d'amende. Jérôme. — Eh bien! d'accord! c'est dans les prix doux. Salut, Messieurs, Mesdames et toute l'aimable société.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On a publié les dépêches télégraphiques suivantes: Bayonne, 10 juin 1837, 2 heures et demie. Le bulletin officiel d'Oraa, daté de Monzon, du 5, annonce que les carlistes ont passé la Cinca dans la nuit, se dirigeant sur Graces.

Un de leurs bataillons resté sur la rive droite a été tué ou pris en entier; mais l'ennemi ayant retenu toutes les barques sur la rive gauche, les christinos ont été obligés de faire venir le pont de Monzon.

Le baron de Meer est revenu à Lérida, n'ayant pu arriver à temps à Fons pour empêcher le passage des carlistes.

Narbonne, le 11 juin 1837, à six heures du matin. On écrit de la Seu d'Urgel, du 9, que la faction navarraise occupe Ager et les environs entre Balaguer et Tremp.

Nouvelles de la frontière. — On assure que les mouvemens du général Espartero sur Tadela ont été provoqués par une dépêche du général Oraa.

Le général Garcia, avec deux bataillons d'Alavais, le 1^{er} et le 3^e de Navarre, et les huit pièces d'artillerie dont il voulait faire usage contre Lodosa s'est rendu à Estella le 1^{er} juin. Le même jour ces pièces ont été dirigées sur Los-Areos dans la crainte qu'Espartero ne marche sur Estella.

Le commandant d'armes de la citadelle de Pampelune a été remplacé par le commandant Zugaramardi.

La trahison de Lérida tient en éveil toutes les places fortes de la Navarre.

On relève les fortifications de Lérida.

Le Journal des Débats fait au sujet des dépêches télégraphiques données ci-dessus, les réflexions suivantes:

Ainsi l'armée carliste a exécuté son passage de la Cinca sur des bateaux et avec tout son attirail de bagages et de bêtes de somme, sans que le général Oraa ni le baron de Meer s'y soient opposés. Nous espérons que pendant les huit jours où l'ennemi est resté immobile dans Barbastro, ces deux généraux avaient eu le temps de rassembler toutes leurs forces, et que surtout ils agiraient d'un commun accord. Au contraire, le baron de Meer s'était éloigné de la Cinca, puis il n'arrive pas en temps opportun, et enfin il s'en retourne à Lérida, c'est-à-dire, à l'opposé de la direction suivie par les carlistes. Ainsi, toujours des fautes, jamais d'ensemble entre les corps d'armée de la reine, et toujours faculté laissée à l'ennemi de poursuivre ses projets. Tout le monde gémit de voir la guerre aussi mal conduite, et l'on ne peut excuser les généraux que par la supposition, non moins alarmante en elle-même, d'une

Nous avons des yeux de Diorama, de Panorama, de Nôorama; les effets d'optique suffisent à la légèreté de nos regards; nos femmes ne sont pas jolies, qu'importe? si elles le paraissent, cela suffit. Etre n'est rien, paraître est tout. Mme. la duchesse d'Orléans est donc une jolie parisienne, une femme comme nous les aimons, nous qui faisons consister la beauté dans la grâce de la physionomie, la beauté de la taille dans l'élégance de la tournure. Certes, en la voyant, vous ne regretteriez pas une grosse belle allemande, aux traits réguliers, sans expression, à la démarche lourde et sans noblesse; Mme. la duchesse d'Orléans a même ce grand avantage sur nos merveilleuses de Paris, qu'elle a l'air princesse et qu'elle ont toutes l'air poupées, ce qui pour nous a peu de charme; le pédantisme des chiffons ne nous séduit pas plus que les autres.

Enfin nous l'avouons, peut-être sommes-nous suspects dans notre jugement, mais nous qui pourtant ne sommes pas de la cour moderne, qui n'allons aux Tuileries que dans le jardin, nous nous sentons une véritable sympathie pour cette jeune femme qui vient se faire fille de France avec tant de courage et si peu d'illusion. Soyez la bienvenue, madame, dans notre beau pays, dans notre hospitalière patrie! Eh! ne trouvez-vous pas que nous sommes de bien courtois chevaliers? Pendant deux mois nous avons parcouru le monde en proclamant à haute voix que vous étiez la femme la plus laide de toute l'Allemagne; c'était un mensonge, pardonnez-nous.

Nos galans députés vous ont marchandé, pendant trois séances, un million pour votre ménage; ils vous ont traitée comme leur cuisinière, dont ils rognent le budget et les gages avec tant de plaisir; ce sont des idées libérales; pardonnez-leur! Nos piquans journalistes vous accablent chaque matin des injures les plus grossières, d'épigrammes sans sel, de calembourgs épais; c'est de l'esprit de parti, c'est l'esprit français, pardonnez-leur! Vous avez vu l'autre soir de votre nouvelle famille rayonnante de joie; ce n'était pas sans cause vraiment; le roi, votre beau-père pour la première fois depuis deux ans, avait traversé tout son peuple sans un seul coup de fusil, c'était merveille; lui-même, il en était confondu, par un nuage

grande supériorité acquise à l'ennemi par la réunion des insurgés catalans avec ceux de la Navarre.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 13 JUIN.

ELECTIONS DE BRUXELLES.

Table with 2 columns: Candidate name and Number of votes. Includes MM. de Brouckere (Henri), Coghen, F. Meens, Van Volxem, Verhaegen aîné, Wilmar, Lebeau, Goblet, Cornet de Grez, Coppyn, Dindal, Baudry.

MM. de Brouckere, Coghen, Meens, van Volxem, Verhaegen et Wilmar ayant seuls obtenu la majorité, sont proclamés députés.

Après eux, MM. Lebeau et Goblet ayant obtenu le plus grand nombre de voix, il est procédé à un scrutin de ballottage pour la nomination d'un septième représentant.

En voici le résultat: Votans 1312. M. Lebeau 816 voix; M. Goblet 496. M. Lebeau est proclamé député.

ELECTIONS D'ANVERS.

Table with 2 columns: Candidate name and Number of votes. Includes M. Rogier, M. Verdussen, M. Smits, M. Ullens, M. Van Gend.

Les quatre premiers sont proclamés députés.

LOUVAIN.

Votans 1127. Majorité 564. M. Van den Hove 816 voix; M. Werner de Mérode, 778; M. Vanderbolen, 758; M. Deman d'Attenrode, 745.

Ces quatre députés sortant sont donc réélus. M. l'avocat Ensemans n'a obtenu que 432 voix.

La haute cour militaire a rendu le jugement suivant dans l'affaire Molesini-Sautel:

La cour, vu les pièces du procès, ayant pris en considération ce qui est relatif à la cause:

Attendu que le dix-sept septembre mil huit cent trente-six, l'accusé était logé à l'Hôtel des Etrangers, à Bruxelles. Que le même jour il lui fut remis, par un des agens de cet hôtel, une lettre qui venait d'Anvers et qui était adressée à un sieur Koeterel, de Rotterdam, logé dans la même maison. Que cette lettre renfermait un mandat de neuf florins quatre vingt-dix-sept cents et demi, tiré par la dame Borrewater, d'Anvers, sur Mlle Van de Venette, de Bruxelles, et une autre lettre de la mère Koeterel à son fils, qui renfermait une lettre de change de soixante florins, endossée en blanc par la maison Doring en 200; que l'accusé a soustrait frauduleusement ces deux valeurs, et s'en est approprié le montant en faisant percevoir le mandat chez Mlle Vande Venette, et en encaissant la lettre de change chez le banquier Messel, à Bruxelles. Qu'ainsi il s'est rendu coupable de vol, délit prévu par l'article 401 du code pénal commun. Fessant droit, déclare l'accusé coupable de vol. Et condamne le capitaine Molesini-Sautel à deux ans d'emprisonnement, cinq ans de privation de droits civils, civiques et de famille, huit jours de détention au lieu d'amende et aux frais du procès.

Les journaux d'Anvers rapportent que le bateau à vapeur belge, la Princesse Victoria, a fait son dernier voyage d'Anvers à Londres et retour en 39 heures.

Bruxelles, 13 juin (trois heures). — Il y avait un très-petit nombre de spéculateurs à la bourse, à cause des élections; l'actif espagnol a fléchi par suite de la baisse de Paris. On forme 22 1/4 argent 21 3/8 papier. Société Générale, émission de Paris, 1567 A demandés; Actions réunies 103 P.

Anvers, (deux heures). — Ardoin 22 1/2 1/4 3/8 1/4 A 3/8 P. Les nouvelles de Londres d'hier après la bourse, arrivées ici par pigeons, assu-

rent que le roi d'Angleterre est mort hier dans la matinée. A la bourse tout le monde croit à cette nouvelle.

Paris, 8 juin. Pauvre Paris, comme on vous quitte sans regrets, sans larmes, on vous abandonne; une heure de soleil a fait oublier qu'au mauvais jour vous aviez eue toutes les ressources de l'hospitalité pour charmer la vie de ceux qui venaient se réchauffer dans votre sein; vos bals, vos fêtes, vos chants n'ont pu retenir les ingrats! Pour ces départs à la campagne, nous avons vu de jolis renouvellemens de toilette; les bonnets à la paysanne sont très en faveur cette année aux champs; c'est un hommage que l'on devait à leur nom. Ces bonnets ont de très longs papillons en dentelle, qui sont tendues en bandeau sur le front, et qui ne commencent à froncer qu'à partir de l'oreille; le fond est très-petit, en tulle doublé de taffetas de couleur, et suré par un ruban, dont les bouts retombent derrière la tête; un gros nœud de ruban pareil se place sur le côté; avec ces bonnets on porte de grosses épingles d'or.

Les bonnets à la paysanne et les petits bords de paille de riz ornés de plumes blanches sont la coiffure obligée de l'Opéra, seul théâtre maintenant où l'on se pare. Les coiffures en cheveux, au contraire, varient à l'infini, et il serait impossible d'en préciser une seule, bandeaux plats, bandeaux bouffans, touffes à la Ninon, nattes à la Barthe; tout cela se porte indistinctement, et chacun consulte l'air de son visage; la seule remarque à faire est que les cheveux de derrière sont généralement tressés tout à fait derrière la tête; aussi, pour se conformer à cette manière de les porter, les fonds des chapeaux sont fort en arrière, soit pour les capotes, soit pour les chapeaux évasés.

Les chapeaux en sparterie sont très-bien portés le matin, ainsi que les chapeaux de paille d'Italie et de paille suisse de la forme la plus élégante. Ils sont ornés de follettes brisées, de la même nuance que le ruban. On trouve aussi des jolies pointes en mousseline de soie de diverses nuances, et en foulard fond blanc, à petits bouquets, qui se portent pour cravates négligées. Les châles en tulle dentelle, garnis en dentelle noire, auront décidément la plus grande vogue; ils sont aussi indispensables à une toilette habillée que l'est à un négligé du matin un mantelet de taffetas noir garni en pareil. Pour remplacer les pèlerines pareilles aux robes, il faut les jolis fichus de taffetas noir, dits fichus Madelon, qui ont la forme de ceux à la paysanne, et sont garnis en dentelle.

(La Presse.)

LIEGE, LE 14 JUIN.

LE NOUVEAU CASINO.

Il ne restera bientôt plus que peu de traces de l'ancienne habitation, appelée Beau-Mur, telle que le professeur Ansiaux l'avait élevée. Les personnes qui, comme nous, ne passent jamais devant cette propriété sans donner un regret à cette modeste habitation du célèbre professeur, peuvent facilement recueillir dans leur pensée le souvenir de ce que l'on y trouvait il y a quelques années. C'était un terrain d'une forme irrégulière, donnant sur la route de Liège à Chaudfontaine, et borné des autres côtés par des prairies et par le voisinage de la Chartreuse. A l'intérieur on parcourait avec plaisir les contours sinueux où des pelouses, des bouquets d'arbustes odoriférans présentaient des points de vue variés. On y distinguait la ville de Liège, la vaste et magnifique vallée de Sclessin et les coteaux pittoresques de St-Laurent, de St-Gilles, de Fragnée, aux pieds desquels rampe le quai d'Avroy, promenade favorite des habitants de Liège. Tous ces points d'optique, dont il est difficile de rendre la beauté, étaient relevés au premier plan par la Boverie que sillonne les divers bras de la rivière si capricieuse de l'Ourthe et par la belle nappe d'eau que présente la Meuse.

De nos jours cette superbe situation est destinée à des embellissemens d'une haute importance.

Pour quiconque a vu ces belles maisons de campagne des environs de Gênes, jadis demeures somptueuses de ces riches commerçans-navigateurs qui fondèrent la réputation artistique de la capitale de l'ancienne Ligurie, et dont les restes encore admirables attestent la puissance sous le rapport des arts; pour quiconque a joui de la victoire que l'art a remportée en ces lieux sur les difficultés que la nature opposait aux artistes; pour quiconque a apprécié les effets enchanteurs produits par ces terrasses en amphithéâtres, ces jardins si pittoresques et qui réalisent en quelque sorte l'idée qu'on aime à se former des jardins de Sémiramis, le désir de voir se reproduire un de ces exemples, est attendu avec impatience et nous le dirons, avec la confiance que donnent de nos jours les avantages des associations.

Une société s'est formée depuis peu de temps seulement et déjà le nombre des actionnaires est porté à un chiffre très-élevé.

Les plans soumis à la société par M. Rémont, architecte, ont obtenu l'approbation générale et nous ont semblé réunir tous les avantages que la société se propose. Nous allons tâcher d'en faire concevoir, sous le rapport des embellissemens les principales dispositions.

A l'extrémité de cette belle rue Grétry, qui prolonge si agréablement les rues de l'Université et les quartiers de la Sauvenière, de St-Laurent et de Hocheporte, on verra sur une vaste terrasse de près de 3000 mètres de superficie, créée au milieu du versant de la montagne, un édifice, le Casino, destiné aux réunions de la société: il contiendra une grande salle pour les bals et pour les concerts; une avenue pour les voitures, large de plus de six mètres et dont l'inclinaison douce, donnera lieu à un accès facile; un chemin destiné aux piétons et qui ne sera pas moins favorable en fera le pendant. Le mur de la terrasse sera masqué par de larges rampes à double révolution en sorte que les piétons et les voitures arriveront commodément et en même temps; les divers plans et retraites qui caractériseront cette assise du monument sont calculés et coordonnés artistiquement et de toute part les lois de la perspective seront pleinement observées.

La terrasse ornée de jolies balustrades, sera comme nous l'avons dit plus haut, occupée au centre par l'édifice flanqué de chaque côté par des jets d'eau, ayant pour effet de charmer les yeux et de rafraîchir l'air en tempérant les chaleurs de l'été.

Le rez-de-chaussée, de près de six mètres d'élévation, sera composé de cinq salles, telles que salles de récréation, de billard, de restaurant; celle du centre conduira à un grand escalier au pied duquel les voitures pourront d'ailleurs arriver à couvert; cet escalier à double rampe, conduira à un vestibule de la grande salle dont l'étendue ne sera pas moins de 136 pieds de longueur sur 48 de largeur et 50 environ de hauteur; cette salle sera éclairée par des croisées distribuées dans les façades et par la lanterne d'une coupole au centre. Des balcons et des plates formes ménagés aux extrémités de

BULLETIN DES MODES.

Variétés.

FÊTES DE VERSAILLES. — OUVERTURE DU MUSÉE.

Versailles, 11 juin à 2 heures 1/2 du matin : Jusqu'à trois heures, Versailles a présenté un coup-d'œil fort monotone, mais cependant fort brillant ; toutes les rues étaient couvertes d'équipages et bariolées d'uniformes de tous les pays, depuis le soldat du centre jusqu'au maréchal de France, depuis les Russes jusqu'aux Espagnols, depuis les Belges et les Anglais jusqu'aux Zouaves et aux spahis d'Alger, tous les militaires de tous les pays y avaient leurs représentants ; la fête nationale de Versailles était devenue une fête européenne.

Pour notre ville ordinairement si triste, c'était un jour de fête, de grande fête, qui a commencé hier matin à 10 heures et qui ne finit qu'au moment où je vous écris, c'est-à-dire, à 2 heures 1/2 du matin.

A 2 heures 1/2 les voitures de la cour ont pris la route de Trianon pour aller chercher la famille royale.

A 3 heures 1/2 le roi a fait son entrée dans la ville de Versailles et dans le château. S. M. était dans une voiture avec la reine, le roi et la reine des Belges, le duc et la duchesse d'Orléans, Mme. la duchesse douairière de Mecklembourg et Mme. Adélaïde.

Les jeunes princesses occupaient la seconde voiture, la troisième était remplie par LL. AA. RR. les ducs de Nemours, d'Aumale et de Montpensier et le prince de Joinville.

A 4 heures 1/2 un grand banquet a été servi dans la grande galerie des batailles de Louis XIV.

Ce splendide repas auquel assistaient toutes les notabilités diplomatiques, artistiques et parlementaires, s'est prolongé plus longtemps qu'on ne le pensait, car le spectacle indiqué pour six heures n'a commencé qu'à huit heures précises.

La toile se lève, le *Misanthrope* commence, et l'on peut enfin jnger de la salle dans tout son éclat.

Chacun est ébloui ; 2,000 bougies, plus de 200 lampes jettent sur les diamans, sur les uniformes chamarrés de décorations, une lumière, un éclat dont on ne peut se rendre compte que lorsqu'on en a jugé par ses propres yeux.

Voici la disposition de la salle qui doit contenir plus de 4,600 spectateurs :

Le parquet, au dessus un amphithéâtre, qui se termine en galerie, deux rangs de loges découvertes, une galerie immense, et les loges du centre.

Aux étages supérieurs, chaque trumeau est rempli par une glace dont les effets multipliés doublent à l'œil l'étendue réelle de la salle, et lui donnent un aspect des plus animés.

A l'amphithéâtre, sur le premier rang, la reine est placée entre le roi des Belges et son auguste époux, à côté du roi la jeune duchesse d'Orléans, un peu derrière le prince royal, puis la reine des Belges ; tout l'amphithéâtre, les galeries et le premier rang de loges sont remplis de dames dont les brillantes toilettes rivalisent avec la magnifique décoration de la salle qui est rouge et or.

Au dessus du roi est la loge du corps diplomatique. A droite et à gauche, sont placés les pairs et les députés (ces derniers sont pour la plupart en costume) et toutes nos notabilités artistiques et littéraires. Tous les artistes qui ont concouru à la restauration du palais de Louis XIV sont invités, ceux d'entre eux qui ne sont pas de l'Institut portent des habits habillés de fantaisie ou l'uniforme de la garde nationale.

Le parterre est comme toujours conservé aux officiers de toutes armes et présente l'aspect le plus brillant et le plus varié.

Les artistes du Théâtre Français ont dignement rendu le chef-d'œuvre de Molière, et l'inimitable Mlle Mars a provoqué souvent d'illustres applaudissements.

L'Opéra a exécuté ensuite une partie du 3^e et du 5^e acte de *Robert le Diable*. Duprez qui chantait pour la première fois ce rôle, s'en est tiré avec le plus grand talent. Le duo du 3^e acte avec Bertram, et l'admirable trio du 5^e acte ont été rendus avec une vigueur et une énergie incroyables. Le roi et la princesse Hélène l'ont souvent applaudi ; et la salle entière a suivi leur exemple avec un enthousiasme mérité.

Le chœur des moines qui ouvre le 5^e acte n'a pas été moins admirablement exécuté et l'on comprendra facilement l'effet qu'il a produit, quand on saura que ce chœur était soutenu et dirigé par des artistes comme MM. Derivis, Massol, Serda, Martel, Alexis Dupont et Ferdinand Prévost.

Après l'Opéra est venu l'intermède composé pour cette solennité, et dont l'ouverture était destinée à reproduire tous nos airs nationaux depuis Vive Henri IV jusqu'à la Marseillaise, Veillons au salut de l'Empire ! Vive le Roi ! Vive la France ! et la Parisienne.

La toile se lève et laisse voir le château de Versailles et la statue de Louis XIV avec ces mots gravés sur le piédestal : A la gloire de Louis XIV.

Le grand Corneille s'avance, suivi de tous les personnages du *Cid*. Le grand Molière s'avance, suivi de tous les personnages du *Misanthrope*. Le grand Racine s'avance, suivi de tous les personnages d'*Athalie*.

Melpomène et Thalie leur décernent la couronne, qu'ils vont déposer respectueusement au pied de la statue du grand roi.

La magnificence de cette scène a provoqué un enthousiasme unanime ; un cri général de vive le Roi ! s'élève de tous les rangs de cette brillante assemblée. S. M. se lève et témoigne avec effusion tout le plaisir qu'elle éprouve à voir qu'on s'associe avec tant de vivacité à l'idée grandiose qu'elle a su si bien exécuter. La toile change de nouveau et nous représente la grande galerie que le roi vient de faire construire, puis après plusieurs pas de ballet, la toile du fond se lève, la statue de Louis XIV est au premier plan ; dans le fond nous apercevons le Panthéon National, élevé par Louis-Philippe, avec cette grande et simple inscription.

A toutes les gloires de la France.

Des groupes de toutes les époques confondant ensemble l'oriflamme et le drapeau tricolore, l'étendard de Fontenoy et celui d'Austerlitz complètent de la manière la plus ravissante cette grande et noble pensée.

Un nouvel élan d'enthousiasme s'empare de tous les spectateurs, et les cris de vive le Roi ! éclatent de toutes parts.

S. M. visiblement émue, commence alors sa promenade, aux flambeaux, dans cet immense musée qu'il veut montrer à ses hôtes, dans toute sa splendeur.

Les artistes qui ont concouru à la représentation, recevront la plus douce récompense, ils accompagneront S. M.

Vous rendre l'effet de cette promenade aux flambeaux, vous donne une idée de l'admiration de tous les spectateurs, en voyant tant de richesses et tant de goût, en contemplant le roi au milieu de cette immense famille, qu'il accueillait dans toutes les salles avec la même effusion de bonheur et de bonté, c'est chose impossible à une plume aussi peu exercée que la mienne.

PENSIONS.

Le directeur du trésor informe les intéressés ; que le paiement de la seconde moitié du quatrième trimestre 1836, des pensions à charge de la caisse de retraite, est ouvert à son bureau.

ANNONCES.

ON DEMANDE pour être employé AU BUREAU DE L'AGENCE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, rue de la Régence, n° 922, UN JEUNE HOMME INTELLIGENT, ayant une bonne écriture et connaissant le calcul. 1134

ON DEMANDE DES CISELEURS SUR CUIVRE FONDU, — S'adresser à la fabrique ROLAND et Cie., rue de l'Étuve n° 702. 1130

Aujourd'hui, avant midi, les électeurs de la ville de Herve ont procédé à l'élection d'un membre du conseil communal, en remplacement de M. Erust, démissionnaire. Sur 170 votans, M. le notaire Demonceau a obtenu 130 suffrages ; et M. le notaire Merry, 40. En conséquence, M. Demonceau a été proclamé membre du conseil.

(Nouveliste de Verviers.)

— Le prix du genièvre a éprouvé une nouvelle hausse ; au dernier marché de Saint-Trond il s'est vendu 45 francs 90 centimes l'hectolitre, et il est encore resté des demandes à remplir.

— On écrit de Cologne, 7 juin :

M. John Cockeril de Seraing est attendu ici, où il doit faire connaître qu'il prendra part à l'entreprise du chemin de fer vers la Belgique, à laquelle tous les intéressés désirent vivement rattacher son nom et ses grandes capacités.

— Il a été communiqué à l'Académie française une notice d'où il résulte que le thé peut être cultivé en France en pleine terre, dans la portion de notre territoire où le froid ne va pas à plus de 5 degrés, dans la région des orangiers, par exemple, qui renferme plusieurs lieues carrées de pays en Provence, en Corse, et dans presque toute la régence d'Alger. Déjà, au jardin de naturalisation de Marseille, il se trouve en pleine terre. On comprendra toute l'importance de cette culture si l'on se rappelle que chaque année il est exporté de Chine et du Japon plus de 50 millions de livres de thé.

— La cour de cassation a prononcé hier dans une affaire fort importante. Il s'agissait de savoir si les huissiers qui ont le droit de faire concurrence avec les notaires et les greffiers les ventes publiques aux enchères de meubles et effets mobiliers ont aussi le droit de faire les ventes d'arbres sur pied, que le code civil déclare immeubles ?

Le sieur Ernest Joseph Simon Pissigard, notaire à Anvers, syndic de la chambre des notaires, s'était pourvu en cassation contre le sieur Balthazar Cœurvoorts, huissiers à Anvers. Le pourvoi a été rejeté et les huissiers ont obtenu gain de cause.

— Beaucoup de nos journaux ont parlé de l'association faite entre la famille Mosselman et la Banque de Belgique ; voici une annonce légale à ce sujet, publiée par un journal de Paris :

« Acte du 5 juin, dissolution de la société Mosselman frères et sœurs, pour l'exploitation des mines de la Vieille-Montagne, des établissements de Liège, Moeresnet et Angleur (Belgique), de Dartford (Angleterre), des houes et hom (France), la fabrication du zinc, etc. La société anonyme des mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne, constituée par le concours de la famille Mosselman et de la Banque de Belgique, succède à la société dissoute. »

On lit dans le *Journal des Débats* qui paraît être devenu l'organe du ministère français actuel :

Il est fort probable que le projet du gouvernement belge sur les douanes modifié dans ses détails, mais maintenu dans les dispositions qui en font essentiellement la base, sera adopté dans la session prochaine, malgré la violente opposition qu'il a éprouvée dans celle-ci. A la session prochaine, les représentans réélus auront reconstruit toute leur indépendance, et la raison publique aura fait de nouveaux progrès. La Belgique sait que l'honneur pour la délimitation des zones d'introduction des houilles étrangères a doté ses charbons d'avantages importants : elle n'ignore pas qu'un trait de plume suffirait pour lui enlever ces avantages.

La Belgique nous vend annuellement pour plus de soixante millions de produits ; elle ne nous en achète guère que pour trente quatre. Tous les objets que nous demandons à la Belgique, les toiles, les houilles, les fers, les bestiaux, nous pourrions nous en fournir ailleurs avec autant d'avantages ; ceux que nous lui fournissons, au contraire, les vins, les soies de luxe, les articles de Paris, elle ne peut les trouver que chez nous. Le projet de loi du gouvernement belge n'est qu'une compensation des concessions que nous avons faites. Le rejet de ce projet serait une déclaration de guerre de douanes. Il en résulterait du mal pour les deux peuples ; mais ce ne serait certainement pas la France qui en souffrirait le plus. La Belgique sait tout cela ; elle aura, dans l'intervalle des deux sessions, le temps de s'en convaincre mieux encore. Aussi, pour notre part, nous ne doutons nullement de l'adoption future de la loi.

Mais à côté de la question commerciale, il y a un autre rapport sous lequel il importe d'étudier la discussion qui vient d'avoir lieu. Lorsque les intérêts sont si vivement aux prises, ils ne gardent plus aucun ménagement. Les pensées secrètes se font jour, et c'est une occasion précieuse de bien apprécier l'opinion d'un pays. Nous le disons avec joie, cette expérience des véritables sentimens des Belges nous a été favorable. Il n'a été parlé de la France qu'en termes honorables et reconnaissans. Le nom de l'Angleterre qui, peut-être, voit d'un oeil chagrin la loi projetée, a souvent été mêlé à ces débats ; il n'a pas paru réveiller une sympathie plus vive que celle que nous inspirons.

La correspondance de Londres du 11 juin, au matin, dément le bruit répandu de la mort du roi d'Angleterre. Mais l'opinion générale à Londres était que sa Majesté ne passerait pas deux jours. Les journaux toriens cherchent toujours à pallier le danger de la position du roi.

L'un d'eux prétend que S. M. longtemps avant son accession au trône, était sujette à des attaques périodiques de ce que l'on appelle la fièvre de foin (hay fever), espèce d'asthme lié-vreux accompagné ou occasionné par une fluxion aux poulmons et se reproduisant constamment au printemps à peu près à la récolte des foins. C'est un fait curieux, néanmoins ajoute-t-il, que depuis que le roi Guillaume est monté sur le trône, il n'avait plus senti aucune atteinte de cette indisposition jusqu'au printemps de cette année, et comme il a vieilli de plusieurs années il a naturellement plus de peine à lutter contre elle.

La salle et dans les encolonnemens d'un péristyle permettront aux sociétaires d'y respirer le frais et d'y jouir d'une vue admirable. Deux autres salles de moyenne grandeur communiqueront avec celle dont nous venons de parler et compléteront ainsi et pour l'intérieur et à l'extérieur un ensemble monumental des plus grandioses et des plus satisfaisants.

Des chemins gracieux seront ménagés de la terrasse pour arriver au jardin planté dans le genre anglais ; dans le trajet on rencontrera des reposoirs, des salons de verdure distribués dans des massifs d'arbustes et disposés de sorte que presque à chaque pas un nouveau point de vue distraie agréablement, enfin on s'est plu à varier de mille manières les plaisirs de la promenade.

A la partie supérieure du terrain sera plantée dans le goût français une allée de maronniers ; de chaque côté seront construits des berceaux couverts, le tout disposé de telle sorte que dans une belle après-dînée ou par une belle soirée un bal champêtre puisse être éclairé par une illumination en verres de couleur, enfin, un belvédère, un étang, une glacière, des jeux de toute espèce compléteront l'ensemble des avantages que ce lieu si pittoresque et si riche de vue distraie agréablement, enfin on s'est plu à varier de mille manières les plaisirs de la promenade.

Un détachement de 23 hommes, sous la conduite d'un sergent-major, est arrivé aujourd'hui en ville ; il vient de Menin. Ces hommes appartiennent au 11^e me. de ligne et vont en congé illimité, étant miliciens de 1830.

M. Dumoulin, de notre ville, président de chambre de la cour royale de Colmar, vient d'être nommé chevalier de la légion-d'honneur.

NÉCROLOGIE.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Au nom des artistes de l'orchestre, je remplis la triste mission de vous annoncer la perte que notre musique vient de faire.

Gaillard, rer. violon solo de l'orchestre de Liège, né à Wanze près de Huy, a succombé à une maladie de poitrine, le 13 juin, âgé de 71 ans.

Ce nous est un devoir, Messieurs, de vous faire partager nos regrets pour le doyen de nos artistes. Sa forte constitution faisait espérer de le conserver encore longtemps à son art, qu'il honorait par un beau caractère et un grand talent ; mais des chagrins, occasionnés par sa retraite forcée du théâtre, ont aggravé sa maladie et hâté sa fin.

Gaillard est entré à l'orchestre de Liège en 1785, à l'âge de 18 ans ; cet homme remarquable s'est constamment soutenu à la hauteur des progrès que la musique a faits pendant cet intervalle de 52 ans. Ainsi Monsigny et Grétry, Méhul et Chérubini, Boicidieu et Auber, Rossini et Weber ; voilà au théâtre la grande échelle que Gaillard a parcourue avec un talent sans égal. La musique de chambre l'a aussi trouvé son interprète ; ainsi Pleyel et Girowetl, Haydn et Boccherini, Mozart et Bécethoven, ont été rendus sous ses doigts brillants avec une verve et une vérité d'expression, qui lui ont valu les éloges des plus grands artistes, notamment de Bode, Lafont, Baillet, etc.

Il est rare en effet de trouver dans ce grand violoniste ; puissance de son, légèreté d'archet, élégance de style, précision dans la mesure, qualité si essentielle dans la musique d'orchestre, rien ne manquait à cet artiste. J'ai pu l'apprécier souvent comme lecteur, il était réellement extraordinaire.

Lors du concert donné à l'occasion de la rentrée à Liège du cœur de Grétry, concert que j'eus l'honneur de conduire, Gaillard ne put assister aux répétitions ; il était allé à Huy passer une partie de l'été et ne revint que le jour du concert ; nous avions deux morceaux nouveaux, une cantate de M. Daussoigne et une ouverture symphonique que je venais de terminer ; Gaillard fut donc obligé de jouer à première vue ces deux morceaux ; avant de commencer le concert, je lui dis que je comptais sur son attention scrupuleuse et plus encore sur son talent, pour les deux pièces nouvelles, il me répondit : soyez tranquille, quand j'appuyérai c'est que je serai sûr. Il appuya souvent et toujours avec un tact parfait.

Le célèbre Kreutzer, lors de son arrivée à Liège, donna plusieurs concerts : il demanda s'il y avait un premier violon qui put jouer une des parties d'une symphonie concertante inédite ; la proposition en fut faite à Gaillard, il accepta, mais ne voulut pas regarder sa partie, mettez-la, dit-il, sur le pupitre le jour de la répétition, et je la jouerai. On redit la chose à Kreutzer ; cet homme est fou, ma musique est très difficile, pourquoi s'obstine-t-il à ne pas l'étudier ? On le tranquillisa en le priant d'essayer la symphonie ; Gaillard joua sa partie d'une manière surprenante, Kreutzer émerveillé dit aux membres de la société : Messieurs vous avez là un Gaillard qui vaut bien des Kreutzer (1), jeu de mots charmant qui du reste ne reçoit pas souvent d'application, car en général la fortune est peu favorable aux artistes ; bon en général la fortune est peu favorable dans leur jeunesse, nombre qui ont eu des positions brillantes dans leur jeunesse, ont fini par aller mourir à l'hôpital. C'est une chose affligeante que de penser à l'avenir d'un artiste ; recherché dans sa jeunesse de son talent, dédaigné dans la caducité, quelle ressource lui reste-t-il pour l'avenir ? Aucune, si l'a manqué de prévoyance. Nos régences accordent des pensions aux instituteurs que de longs services ont rendus recommandables, et le pauvre artiste qui a usé sa vie à rendre plus légère celle de ses concitoyens, est condamné à finir la sienne dans une obscurité trop souvent voisine de la misère !..

Gaillard n'était pas dans cette catégorie, mais sans les ressources qu'il avait amassées par le commerce, que serait devenu le premier de nos artistes ? Il aurait été obligé d'attendre que la caisse de retraite pût lui faire une modique pension pour finir ses jours.

Jaspas.

Agrez, messieurs, etc. Ses obsèques auront lieu jeudi 15 juin, à 9 heures, dans l'église de Ste. Croix. Les artistes y exécuteront la belle messe des morts de Chérubini.

(1) Kreutzer, nommée allemande.

ON CHERCHE UNE FILLE DE QUARTIER connaissant son service. Elle devra aussi savoir bien coudre et repasser le linge. — S'adresser au n° 53 rue Vinave-d'He. 1087

LE PROPRIÉTAIRE
DES
BAINS DU Pavillon Anglais,
A LIÈGE.

A l'honneur de prévenir les personnes qui prennent habituellement les bains, que, pour leur facilité, ils pourront s'ABONNER par CARTE et par AN.
L'établissement est abonné au *Muséum Littéraire*, ainsi qu'à plusieurs journaux. 1122

Etude de M^e Delbouille,
NOTAIRE A LIÈGE.

AVIS POUR SURENCHÉRIR

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication reçu par le notaire DELBOUILLE, le 13 juin 1837, toute personne solvable peut SURENCHÉRIR D'UN 20^e DU PRIX, jusqu'inclus le 28 juin courant, à midi,

DEUX CORPS DE FERME

AVEC UN PETIT QUARTIER DE MAÎTRE,
ET ENVIRON
50 BONNIERS DE JARDIN, TERRES, PRAIRIES ET BOIS;
LE TOUT SITUÉ
A FOURON ST-MARTIN, CANTON D'AUBEL,

Occupé par les sieurs Witgens et Englebert, d'un revenu de 3,000 francs, en sus des contributions, provenant de la succession de feu M. Stephany, adjugés AU PRIX de 64,165 francs 50 centimes, charges comprises.
Et jusqu'inclus le 21 dudit mois de juin,

UNE GRANDE MAISON
PROPRE A TOUT COMMERCE,

Avec cour et bâtiment par derrière, cotée 51, sise rue derrière le Palais, à Liège, d'un loyer annuel de 1,000 francs, provenant de ladite succession feu M. Stephany, adjugée au prix de 16,358 francs 19 centimes, compris les charges, moyennant en faisant déclaration par acte de passer devant ledit M^e DELBOUILLE.

A LOUER, pour en jouir le 24 juin prochain,
UNE MAISON, sise rue Haute Sauvenière, à Liège, n°
S'adresser audit notaire DELBOUILLE. 1132

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ
UNE
BELLE PROPRIÉTÉ,

CI-DEVANT SEIGNEURIALE,
SITUÉE
EN LA COMMUNE DE FRITURE,

Canton de Nandrin, arrondissement de Huy,
A trois lieues de cette ville, cinq de Liège, une demi lieue de la chaussée de cette ville à Luxembourg et de celle de Liège à Ciney.

Cette propriété consiste en un TRÈS-BEAU CHATEAU bâti à la moderne, de deux pavillons contenant les écuries et remises, d'une basse cour ou bâtiments de ferme y contigus, bâtie depuis quatre ans, le tout construit en pierres de taille, briques et couverts en ardoises, D'UN ANCIEN CHATEAU, D'UNE FERME ET DE PLUSIEURS MAISONS D'OUVRIERS. Cette propriété contient environ 290 HECTARES dont 157 en cour, jardins, vergers, prairies, terres labourables, étangs et 133 hectares de beau taillis avec belle futaie.

Ce château est assez connu pour sa beauté et la propriété pour son agrément.
S'adresser audit château pour voir la propriété, la dernière semaine des mois de juin, de juillet et août.

A VENDRE audit château, une GRANDE QUANTITÉ DE VINAIGRE de pommes de 1832, 1833 et 1834. 1127

LE JEUDI 15 JUILLET courant, à deux heures, M^e DUSART, notaire, vendra aux enchères, en son étude rue Féronstrée,

UNE GRANDE MAISON,
SITUÉE A LIÈGE, QUAI D'AVROI, N° 737,

Portant l'enseigne du Moulin d'Or,
Avec un superbe JARDIN de trois verges grandes, entouré de murs construits à neuf.

Par les changements qui s'opèrent sur Avroi, cette maison et son jardin sont susceptibles d'une grande augmentation de valeur.

La mise à prix est de 20,000 frs. et il y aura facilité de paiement. 1076

Le notaire SERVAIS, à Liège, est chargé de VENDRE ensemble ou séparément, DEUX SUPERBES

MAISONS NEUVES,

à porte cochère, situées dans la partie la plus agréable du QUAI DE LA SAUVENIÈRE, en la même ville.

Outre la solidité et le grandiose de la construction, il se trouve réuni, à chacune d'elles, un terrain fort avantageux. Des facilités seront offertes à l'acquéreur.

S'adresser au notaire, pour indications ultérieures. 1092

VENTE

POUR CAUSE D'INDIVISION,
DE LA BELLE PROPRIÉTÉ
DU CASINO,

A FRAGNÉE, QUARTIER D'AVROY, A LIÈGE.

VENDREDI, 30 JUIN 1837, à 3 heures après midi, il sera procédé, par le notaire **SERVAIS**, en son étude, à Liège, rue du Spectacle, n° 857, à l'adjudication publique de la propriété, formant le local de la

Société d'Harmonie,

et consistant : En une habitation, véritablement agréable, commode et salubre, avec bâtiments, jardin, bosquet, pelouse et plantations.

Ce bien, d'une surface plane de SIX MILLE SIX CENT VINGT-SIX MÈTRES CARRÉS, aboutit, vers l'Est, au rivage de la Meuse, vers l'Ouest, à la grande route de Liège à Namur, et au Sud, à M. Sablot.

La vente s'opérera d'abord en trois parties, qui seront ensuite et selon l'occurrence, réexposées en une seule masse, ou bien en deux lots.

La propriété, dont il s'agit, est entièrement libre de charges. Les acheteurs pourront néanmoins profiter de très grandes facilités, sous le rapport du paiement.

Inutile, sans doute, d'exposer les avantages de la situation : leur immense importance est, pour ainsi dire, mathématiquement démontrée aujourd'hui.

Le plan figuratif de la propriété et de sa division en plusieurs parties est déposé, avec les titres et conditions, en l'étude du Notaire, chargé de la vente. 1055

LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ DE St. LÉONARD a l'honneur de prévenir les actionnaires que le DIVIDENDE de l'année écoulée est payable à la BANQUE DE BELGIQUE à dater du 1^{er} juillet prochain, par frs. 24 46 pour les actions primitives et par frs. 12 23 pour celles dont les versements se sont faits successivement.

L'échange des titres provisoires en titres définitifs se fera en même temps à la Banque.
Liège, le 10 juin 1837. REGNIER PONCELET. 1129

A VENDRE

UNE BELLE
MAISON DE CAMPAGNE
SITUÉE ENTRE LIÈGE ET HUY,

Avec écurie, remise, jardins et vergers bien plantés.

Les objets seront immédiatement à l'entière disposition de l'acheteur.
Il lui sera d'ailleurs facultatif d'obtenir de longs termes de crédit.

S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège, rue du Spectacle. 1133

BELLE VENTE

DE BOIS.

JEUDI 15 JUILLET 1837, à une heure de relevée, au rivage de CHOKIER, le notaire BIAR VENDRA à la recette de l'ancien notaire DELVAUX,

UNE GRANDE QUANTITÉ DE BOIS,
SAVOIR :

Gros Chênes, Hêtres, Vernes, Poutres, Bois de Fosses, Jantes, Rais, Planches de Hêtre et UN ARBRE D'USINE ayant 32 pieds de long sur 22 pouces d'équarrissage.

ARGENT COMPTANT. 1094

CORDON EN PIERRE DE TAILLE, à moulures, de vingt pieds de longueur;

GRILLAGE EN FER BATTU, de neuf pieds de longueur,

UNE PORTE EN BARREAU, ouvrant en quatre parties.

AVENDRE
Quai de la Sauvenière, n. 9 bis, près la porte d'Avroy.

AVIS INTERESSANT.

Le propriétaire et auteur DU BEAU PANORAMA à l'honneur de prévenir le public qu'il ajoute aujourd'hui à la belle et intéressante collection de TABLEAUX DIORAMATIQUES formant la seconde exposition qui est à voir depuis le 5 de ce mois, celui de la grande Place de Bruxelles si célèbre par divers faits historiques. Ce tableau dessiné par le propriétaire du Panorama sur le lieu même vient seulement d'être achevé.

Pour satisfaire aux demandes répétées de beaucoup d'amateurs, le tableau représentant la belle et magnifique église de St. Pierre à Rome qui figurait dans la première exposition est réexposée aujourd'hui de nouveau.

Le propriétaire sensible au bon et amical accueil qu'il a eu à Liège en témoigne au public ses sincères remerciements, en le prévenant que le 23 de ce mois sera le dernier jour de l'exposition, et il prie à cette occasion les possesseurs des billets d'entrée de vouloir bien les lui restituer le jour de la clôture. 1117

BOURSES.

PARIS, LE 12 JUIN.

| | | | |
|----------------------|---------|-----------------------|---------|
| Cinq pour cent. | 108 80 | Esp. D. diff. s. int. | 0 00 |
| Trois pour cent. | 77 95 | • DL. pas. s. int. | 5 58 |
| Act. de la B. de Fr. | 2406 00 | Belgic. Empr. 1832 | 401 3/4 |
| Napl. Cert. Falc. | 96 70 | Banque de Belg. | 1415 00 |
| Esp. Ardoin 1834. | 21 1/4 | | |

AMSTERDAM, LE 12 JUIN.

| | | | |
|---------------------|---------|----------------------|---------|
| Holl. Dette active. | 98 7/16 | Inscr. au gr. livre. | 64 1/8 |
| Dito 2 1/2. | 51 1/16 | Certif. à Amst. | 94 3/8 |
| Différée. | 59 6/4 | Pologne. L. d. 500f. | 129 0/0 |
| Billet de change. | 22 5/8 | Lots de Rd. 50 f. | 114 1/2 |
| Syndic. d'amort. | 92 0/0 | Espagne. E. Ard. | 22 3/8 |
| • 3 1/2. | 75 1/2 | Dito grd. | 00 0/0 |
| Soc. de comm. P.-B. | 174 1/4 | Dette différ. anc. | 0 0/0 |
| • nouvelle. | 00 0/0 | • nouv. | 0 0/0 |
| Russie, H. et C. 5 | 102 7/8 | • passive. | 5 5/16 |
| • 1829, 5 | 103 1/4 | Autriche. Métal. 5. | 99 3/8 |

ANVERS, LE 13 JUIN.

| | | | | |
|----------------------|------------|------------------------------------|-------------|---|
| ANVERS. Det. activ. | 105 0/0 | NAPLES. Cert. Falc. | 92 0/0 | P |
| • Det. différ. | 45 0/0 | STAT-RO. Lev. 1832. | 101 1/4 | P |
| Emp. de 48 mill. | 100 3/8 | • An. 1834. | 97 0/0 | |
| HOLL. Dette active. | 00 | | | |
| Rente remboursab. | 97 3/8 1/4 | | | |
| AUTRICHE. Métall. | 103 3/4 | | | |
| Lots de fl. 100. | 000 | | | |
| • de fl. 250. | 424 0/0 | Amst., c. jours. | 112 0/0 av. | P |
| • de fl. 500. | 600 0/0 | Rotterdam, Idem. | 38 0/0 av. | |
| Potos. Lots fl. 300. | 114 1/4 | Paris, Idem. | 118 av. | |
| • fl. 500. | 130 0/0 | • 2 mois. | 518 0/0 p. | |
| BRESIL. E. à L. 1834 | 85 0/0 | Lond. p ^r Estr. c. j. | 403 1/2 | P |
| ESPAG. Emp. 1834. | 23 3/8 1/4 | • 2 mois. | 401 | |
| D. diff. 1834. | 0 0/0 | Hamp. p ^r 40 H.B. c. j. | 35 1/4 | P |
| Dit. p. 1834. | 0 0/0 | • 2 mois. | 35 0/0 | A |
| Dette différ. | 7 3/8 | Bruxelles et Gand. | 114 1/2 p. | |

CHANGES.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 13 JUIN 1837.

Par suite de 1/2 o/o de baisse à Paris et le bruit de la mort du roi d'Angleterre, les fonds Espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 22 1/2 3/8 1/4 et reste cours à ce prix au comptant. Primes à un mois 21 dont 1 o/o P.
On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 13 JUIN.

| | | | | |
|---------------------|----------|---------------------|---------|---|
| COURS. | 100 1/2 | Act. des Hauts-P. | 156 0/0 | P |
| Emp. Rotsch. | 100 1/2 | Act. Charb. Flenu. | 129 0/0 | A |
| Fin cour. | 94 | Act. Banq. fonc. | 98 1/2 | A |
| • 1836, 4 1/2. | 91 0/0 | Act. Ch. H. et W. | 000 0/0 | |
| Fin cour. | 91 0/0 | Act. Ch. Sclessin. | 100 0/0 | A |
| Dette activ. 2 1/2. | 52 1/4 | Act. Entr. Indust. | 120 0/0 | A |
| E. de la ville 1832 | 98 1/8 | Act. Ch. Lev du F. | 113 1/2 | A |
| Dette active holl. | 52 1/4 | Act. S. d'Ougrée. | 117 0/0 | A |
| Rente domaniale | 00 0/0 | Act. S. Sars-Lonch. | 000 0/0 | |
| BRESIL 1834. | 85 0/0 | Act. Che. de fer. | 00 | |
| AUTRICHE. Métall. | 103 5/8 | Act. S. de Venues. | 000 0/0 | |
| ROME. 1832. | 101 1/4 | Act. bat. à V. Anv. | 00 0/0 | |
| NAPLES. Falconnet | 92 0/0 | Act. S. St. Léona. | 000 0/0 | |
| • Banque Tav. | 00 0/0 | Act. S. Chatelin. | 00 0/0 | |
| PORT. Dona Maria. | 00 0/0 | Act. S. Verreries. | 138 1/2 | |
| ESPAG. Ard. 1834. | 22 1/4 | Act. Ecl. gaz. rés. | 00 0/0 | |
| • Fin cour. | 00 0/0 | Act. S. Raffinerie. | 118 0/0 | A |
| • gros. pièces | 00 0/0 | Act. Verr. Charl. | 000 0/0 | |
| • pr. 4 m. d. t. | 23 3/8 | Act. Expl. l'Espér. | 114 0/0 | A |
| • différée 1834. | 0 0/0 | Act. des Brasseries | 101 0/0 | A |
| • anc. | 0 0/0 | Act. Librairie H. | 00 0/0 | |
| • dette passive. | 0 0/0 | Act. Typogr. W. | 00 | |
| | | Act. Fabr. Tapis. | 109 0/0 | |
| CHANGES. | | Act. Fabr. de fer. | 000 0/0 | |
| AMST. ct. jours. | 114 | Act. Mutual. ind. | 105 1/4 | |
| LOND. ct. jours. | 117 1/2 | Act. C. de Bruges. | 00 0/0 | |
| PARIS. ct. jours. | 118 | Act. H. F. Monc. | 000 0/0 | |
| | | Act. lib. Meline. | 00 0/0 | |
| ACTIONS. | | Act. S. act. réun. | 103 0/0 | P |
| Act. Société Gén. | 738 0/0 | Act. S. de Flou. | 00 0/0 | |
| Act. id. em. Par. | 1587 0/0 | Act. Ebénisterie. | 000 0/0 | |
| Act. de la S. de C. | 131 0/0 | Act. Librairie Se. | 000 0/0 | |
| Act. la B. de B. | 139 0/0 | Act. Fab. Pianos. | 000 0/0 | |
| Act. C. Sam. et O. | 102 1/2 | | | |

VIENNE, LE 5 JUIN.

Métalliques, 000 0/0. — Actions de la Banque, 1375 0/0.

PLACE D'ANVERS, LE 13 JUIN.

Nous n'avons à signaler aujourd'hui aucune opération de quelque importance. Les transactions en café ont été complètement insignifiantes. A la vente publique d'hier après-midi on a payé de 35 à 35 1/2 centimes pour les 130 balles St-Domingue et de 40 1/2 à 48 centimes pour les 290 balles Brésil, par 112 kil. suivant degré d'avarie. Une partie de 95 caisses sucre Havane blond, bonne qualité, a été payé f. 20 1/8 pavillon national.

Imprimerie de J.-Ble. Nossentz, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.